

Québec, le 2 juin 2006

Monsieur Roger Joannette  
Ministère des Affaires municipales et des Régions  
Direction régionale du Bas-Saint-Laurent  
337, rue Moreau, Local 2.11  
Rimouski (Québec) G5L 1P4

**Objet :** *Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup*  
**Questions complémentaires**

---

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 8, 9, 10 et 11 mai dernier sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet les questions suivantes.

**Question 1**

En référence à une question soulevée lors de la première partie de l'audience publique (DT 6, p. 59), la commission aimerait connaître en vertu de quelle réglementation la production d'électricité est-elle soustraite au paiement de taxes foncières auprès des MRC ou municipalités qui accueillent les infrastructures de production ?

**Question 2**

Existe-t-il d'autres exemptions similaires que celle accordée aux infrastructures de production d'électricité ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 12 juin prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience publique débutant le 19 juin prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission